

Mme TEYSSIER Michelle

1 rue des Moissons- 04000-DIGNE les Bains

à Madame la Commissaire enquêteur

Enquête publique Projet de Crématorium

Maire de Digne les Bains

Objet :Projet de Crématorium – Quartier Saint Véran



Madame la Commissaire enquêteur,

La lecture des documents présentés appelle de ma part les observations suivantes :

- la nécessité de réaliser un crématorium sur le bassin dignois est incontestable mais je ne comprends pas le choix de la commune d'implanter cet équipement dans un quartier résidentiel proche du centre du ville . Certes le zonage du PLU le permet et la propriété est communale mais prévoir ce projet sur ce site , c'est céder à la facilité sans prendre en compte la vocation résidentielle du secteur .

Ce terrain est la seule poche non artificialisée de ces quartiers situés à l'adret en rive droite de la Bléone et aurait plutôt vocation à accueillir un équipement de plein air au regard de la densité de population des quartiers proches (Beausoleil, la Sèbe , Le Moulin , Les Baumelles, Saint Véran).

Il est regrettable que le site de l'ancien incinérateur ait été vendu par la commune , sa situation paraissait plus intéressante car situé hors quartier résidentiel avec un accès direct aux principales voies de circulation .

L'étude ne présente pas de scénario alternatif pour l'implantation du projet .

-En ce qui concerne les accès au site du projet , le dossier reste très vague , les trafics induits par le projet sont comparés au trafic de la route nationale . Il est noté accès facile : la réalité est toute autre côté chemin des hautes Sieyes (accès au public) , le carrefour sur l'avenue de verdun n'est pas aménagé alors que la circulation se densifie avec l'ouverture de plusieurs commerces et des parkings insuffisants , il faut traverser 2 voies ferrées ,et circuler sur une voie qui à juste titre est dénommée « chemin ». Un stationnement anarchique occupe tout le secteur .

Un courrier très récent de la SNCF (janvier 2025) fait état d'une éventuelle cession de 1500 m² pour améliorer l'accès mais aucun projet ne figure dans le dossier, alors que le trafic journalier maximal prévu est de 200 Véhicules.

D'autre part, si le projet se réalise sur le site, il serait judicieux que la commune pense à aménager le cheminement piétons cycles qui suit la propriété et relie le quartier de saint Véran au quartier du Tivoli !!!

Côté avenue de Saint Véran, la situation est tout aussi délicate. La voie dessert des services publics : école de beausoleil, école des beaux arts IDBL, Service des eaux, abattoir, ainsi que les nombreuses constructions du quartier. Il s'agit d'une voie sans protection pour les déplacements doux et surtout pour les piétons avec une chicane réduisant le passage d'un véhicule à la fois, ce qui pouvait être une situation provisoire mais impensable lors de la réalisation d'un tel chantier.

L'évaluation environnementale ne prend pas en compte les aménagements des accès ce qui est contraire à la réglementation.

L'étude précise que la Ville de Digne dispose d'une gare ferroviaire desservie par des trains express régionaux (TER), surprenant car la ligne SNCF est fermée depuis environ 30 ans et la ligne Digne - Nice ne fonctionne plus depuis quelques années.

- En ce qui concerne les effets sur la qualité de l'air et la dispersion atmosphérique, la station de référence est Château Arnoux- Saint Auban, alors que la situation n'est pas du tout la même dans le bassin dignois. Il faut souligner que les tableaux présents sur ce point manquent de clarté et sont difficilement interprétables par le public.

Compte tenu des divers points susvisés, je pense qu'il est dommageable d'implanter un crématorium sur ce site et que le dossier ne présente pas toutes les garanties par rapport à la population vivant dans le quartier et fréquentant les deux écoles situées à proximité.

Veuillez croire, Madame la Commissaire enquêteur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Digne les Bains le 22/03/2025

